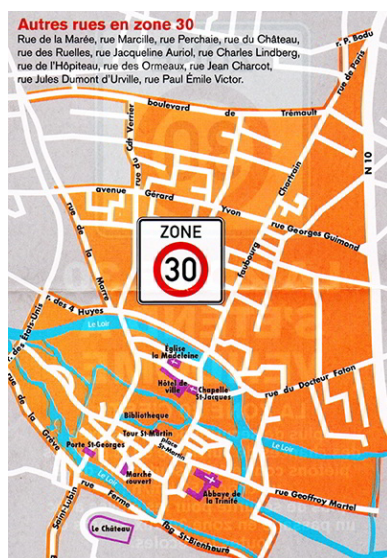




## [Le centre-ville vendômois en zone 30](#)

**Depuis fin juin, l'hyper centre de Vendôme est limité à de 30 km/h. Toutes les entrées et sorties de zones sont signalées par de grands panneaux rouges, vous ne pouvez pas les manquer !**



Le marquage au sol ainsi que certains aménagements comme des dos d'âne ou coussins berlinois viennent pour faciliter le respect de la réglementation. *«Le projet est né d'une volonté d'améliorer le confort et la sécurité de l'ensemble des usagers, notamment des enfants»* souligne **Pascal Brindeau**, maire de Vendôme. Et même si cette décision ne fait pas l'unanimité, la vitesse réduite des véhicules favorise la traversée des piétons dans de bonnes conditions de sécurité et en tout point de la chaussée. *«En l'absence de passages piétons, ils peuvent dorénavant traverser où ils le souhaitent, tout en restant bien entendu, vigilant»*, poursuit l'édile.

Reste donc à convaincre les automobilistes à respecter cette limitation à l'heure où sur les routes départementales et nationales, le 80km/h est dorénavant de rigueur. Plus que le **30km/h** en ville, pour certains la décision gouvernementale est infondée.